

FORMATION PASSERELLE AS / CFEB

VERS ANIMATEUR FEDERAL

Public : Animateur Suppléant + CFEB

Les Passerelles

Equivalence avec le CFEB en cours de validité. Les prérogatives d'encadrement du CFEB sont prolongées pour la saison 2023/2024. Durant la saison 2023/2024, le CFEB aura l'équivalence du socle commun du Certificat d'Animateur Fédéral. Il devra suivre les modules FOAD

- « Lutte contre les dérives » 2 modules
- « Commotion cérébrale »

Il devra pour continuer à enseigner la saison suivante (2024/2025), effectuer un minimum de 14h de formation (en 2023/2024 formation régionale ou socle spécifique AF) et valider le socle spécifique du public qu'il encadre : « Ecole de judo 6 – 11 ans » en 2023/2024.

Pour se faire, il pourra se présenter directement à la certification du(des) socle(s) concerné(s).

Equivalence avec l'AS en cours de validité. Les prérogatives d'encadrement de l'AS sont prolongées pour la saison 2023/2024. Durant la saison 2023/2024, l'AS aura l'équivalence du socle commun du Certificat d'Animateur Fédéral. Il devra suivre les modules FOAD

- « Lutte contre les dérives » 2 modules
- « Commotion cérébrale »

Il devra pour continuer à enseigner la saison suivante (2024/2025), effectuer un minimum de 14h de formation sur le socle spécifique assortie de la certification correspondante en 2023/2024 : « Ecole de judo 6 – 11 ans ».

Evaluation :

Certification du socle spécifique (1h15' maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima BPJEPS :

- **Epreuve 1 (45' maximum) – La pédagogie :**
- Tirer au sort une des 4 séances (sur 4 thèmes différents) préparées en amont par le(la) candidat(e) et adaptée au public cible ;
- Diriger la séance sur une durée de 30' en choisissant les exercices les plus pertinents ;
- Entretien de 15' avec le jury pour justifier du choix et de l'intérêt des exercices composant la séance.

Epreuve 2 (15' maximum) – La technique liée au public spécifique du socle : Démonstration technique libre de 5 minutes sur la progression du public cible ;

La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique ;

Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

- **Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :**

- Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance dans le cadre de l'accompagnement du public cible ;
- Entretien avec le jury sur la réglementation et les aspects sécuritaires liés au public cible (Questions/réponses.)

Calendrier :

Formation passerelle socle spécifique « école de judo » : 24 – 25 février ou 20 – 21 avril

Evaluation passerelle socle spécifique « école de judo » : jeudi 29 février ou jeudi 25 avril ou club

Tarif passerelle :

Passerelle CFEB ou AS vers AF : 350 €

Répartition des coûts :

FOAD 70 €

Formation continue : 210 €

Evaluation : 70 €

Formule passerelle :

Cette passerelle AS /CFEB vers AF est accessible uniquement sur la saison 2023.2024.

A partir de la saison 2024.2025, la totalité de la certification AF sera exigée pour tous.

